

La nouvelle rhétorique : quand l'étude du discours reste l'instrument d'un projet philosophique. Paralogismes, anaphores et discours rapporté

Françoise Collinet

Institut de Philologie française, Université Jagellonne de Cracovie*

Au sein de ce colloque placé sous le signe des interactions entre la linguistique et d'autres disciplines plus ou moins voisines, le libellé qui conviendra sans doute le mieux à la présente réflexion est celui de « linguistique et philosophie ». La première partie de la contribution abordera, de façon générale, le rapport entre nouvelle rhétorique, philosophie et linguistique du discours (§1). On montrera notamment que la notion (claire ou confuse) est un important fil conducteur du *Traité de l'argumentation* et qu'elle inscrit la réflexion dans un intéressant porte-à-faux avec la linguistique (§2). Ces principes généraux seront ensuite illustrés à travers la question des paralogismes et de leurs relations avec l'anaphore et le discours rapporté (§3). Les paralogismes seront envisagés comme une manière pour un locuteur L2 de disqualifier le discours d'un locuteur L1 ; L2 reprend le discours de L1 tout en requalifiant comme un paralogisme. L'enjeu est de montrer que, au-delà de la remise à l'honneur de la rhétorique et du rôle fondateur de l'auditoire, la nouvelle rhétorique perelmanienne maintient une forme de parallélisme entre pensée et expression linguistique mais ce rapport est désormais envisagé de façon souple et malléable.

Mots-clés : rhétorique, argumentation, paralogismes, parallélisme logico-grammatical, notions confuses

1. Nouvelle rhétorique et sciences du langage

1.1 Nouvelle rhétorique : philosophie et étude du discours

La nouvelle rhétorique se veut, entre autres, un projet philosophique guidé par des préoccupations de logique juridique. En effet, dans la seconde moitié du

* francoise.collinet@uj.edu.pl

xx^e siècle, les impressionnants progrès de la logique formelle conduisent à l'im-passe dès qu'il s'agit de transposer les normes des systèmes formels à la philosophie pratique. Dans leur *Traité de l'argumentation*, Perelman et Olbrechts-Tyteca décident donc de s'intéresser aux moyens de preuve utilisables en langage naturel. Ils définissent leur projet comme une « étude des techniques discursives » utilisées dans l'argumentation. On voit immédiatement comment s'établit le lien entre sciences du langage et philosophie et pourquoi de nombreux linguistes et/ou discursivistes s'intéressant à l'argumentation font référence au *Traité* ; je songe notamment à Amossy, Danblon, Doury, Koren, Plantin. Cependant, ni Perelman ni Olbrechts-Tyteca ne s'inscrivent dans le cadre disciplinaire de la linguistique ou des sciences du langage. Cette situation ne manquera pas de créer certaines interférences entre les présupposés des linguistes. Amossy pose nettement le problème :

« En quoi la 'nouvelle rhétorique', qui ne se réfère à aucun des grands textes de philosophie analytique et de pragmatique parus à l'époque où se republiait le *Traité de l'argumentation* (1970 ; première édition 1958) peut-elle s'avérer pertinente pour les sciences du langage ? » (Amossy 2002 : 153).

Les dates, on le voit, ont leur importance, car la première édition du *Traité de l'argumentation* est antérieure à la publication de *Quand dire, c'est faire*. Néanmoins, lorsque, à partir des années '70, les linguistes commencent à s'intéresser au *Traité*, c'est parce qu'ils ont en tête les présupposés et les outils conceptuels de la pragmatique linguistique. Dans la suite de sa réflexion, au vu de la proximité des préoccupations, Amossy propose de « doter la nouvelle rhétorique des outils et des procédures nécessaires à l'étude concrète de la parole argumentative » (2002 : 154). En d'autres termes, il s'agit de reformuler dans le langage des linguistes le projet perelmanien. Mais ce choix, parfaitement légitime d'ailleurs, ouvre une seconde possibilité : au lieu de chercher à réduire la distance entre les deux grilles de lecture, on pourrait s'interroger sur la nature d'un tel décalage voire tenter de le rendre fonctionnel.

1.2 Deux définitions concurrentes

Un signe de ce décalage entre les préoccupations linguistiques et logico-philosophiques se laisse observer dans la manière de définir le projet perelmanien.

1.2.1 Réhabilitation de l'auditoire

Perelman et Olbrechts-Tyteca déclarent que leur théorie de l'argumentation « a pour objet l'étude des techniques discursives visant à provoquer ou à

accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on propose à leur assentiment » (2012b : 211 ; TA, § I : 5). Même si c'est avec d'autres intentions que les miennes, Plantin (2015 : 454) laisse entendre que cette « définition », souvent répétée dans les manuels de linguistique, a l'avantage de mettre en exergue le rôle d'un auditoire qui reste un des points de contact les plus solides entre nouvelle rhétorique et linguistique du discours.

Entendons-nous bien : la réhabilitation de l'auditoire est certainement un des choix théoriques qui se trouvent aux fondements de cette théorie de l'argumentation. Mais chez Perelman, cette insistance sur le rôle fondateur de l'auditoire ne va pas de pair avec un intérêt pour la prise en compte de la « situation de communication ». Bien au contraire : le *Traité de l'argumentation* se présente davantage comme un inventaire des techniques argumentatives utilisables dans les contextes les plus variés (TA, § 44 : 251 voir aussi TA, § I : 8). Autrement dit, ce qui intéresse les auteurs, c'est la nature commune des schèmes argumentatifs utilisés et ce, quel que soit le contexte de communication (TA, § I : 10).

Les raisons qui poussent Perelman à théoriser le rôle de l'auditoire semblent davantage liées à l'histoire de la philosophie qu'à une réflexion d'ordre linguistique. Par opposition à la logique formelle, l'empire rhétorique, tel que l'envisagent les auteurs, s'étend à toute argumentation se faisant en langage naturel. Autrement dit, les textes de Platon, de Descartes ou de Pascal, non moins que la plaidoirie de l'avocat au tribunal ou que le discours du démagogue s'époumonant à l'assemblée, devront pouvoir s'envisager dans le cadre de la théorie de l'argumentation. Mais inscrire ces philosophes dans le champ de l'argumentation, les nommer « orateurs » sans les assimiler à des rhéteurs, ne va pas sans peine. C'est pourquoi, il devient essentiel de détacher la néo-rhétorique des situations de communication privilégiées par la rhétorique « ancienne » : jeux olympiques et surtout débats sur le forum. Il s'agit d'étendre le domaine de l'argumentation aux textes de la tradition philosophique et c'est d'abord en ce sens que Perelman parle d'une « nouvelle rhétorique (ou nouvelle dialectique) » (2012a : 21).

Vient ensuite la question de l'auditoire : l'argumentation cartésienne, par exemple, n'est pas un système clos sur lui-même comme une démonstration mathématique ou logique. Ces auteurs *se mettent en scène comme* se trouvant seuls face à leur propre raison. Ce dispositif, à l'opposé des discours complaisamment adressés à autrui, *est présenté comme* un gage de rigueur. Pour Perelman, l'enjeu théorique de l'auditoire consiste à renverser cette formule et à remettre en question le statut privilégié du débat intérieur. La délibération intime n'est pas le contraire de la persuasion, elle n'est qu'un cas particulier dans la mesure où « l'orateur » s'adresse (voire *feint* de s'adresser) à un autre lui-même qu'il a intériorisé. Dès lors, « c'est l'analyse de l'argumentation adressée à autrui qui nous fera comprendre le mieux la délibération avec soi-même et non l'inverse » (TA, § 9 : 54 ; TA, § 2 : 18-19).

Au total, l'importance de l'auditoire n'est donc pas un point d'entrée mais une solution face à un problème théorique plus fondamental.

1.2.2 *Démonstration versus Argumentation*

Dans cette perspective, la définition de l'argumentation serait à chercher dans son opposition avec la démonstration. Mais cette opposition n'est pas, à mon sens, une opposition binaire ; la démonstration n'est pas simplement un « repoussoir » (Plantin 2015 : 201). En songeant aux premiers mots de la *Rhétorique* d'Aristote, on pourrait dire, de façon beaucoup plus ambiguë, que la démonstration est l'ἀντιστροφος de l'argumentation, elle en est « l'opposé » mais aussi le « corrélat » ; elle en est « l'analogue ». *Démonstration* et *argumentation* sont deux espèces d'un même genre : les *moyens de preuve*. Pour donner la définition de l'espèce *argumentation*, il faudrait donc d'une part exprimer l'essence de son essence (dire pourquoi *argumentation* a pour genre *moyen de preuve*) et d'autre part préciser ce qui est sa différence distinctive (dire quel est le propre de l'*argumentation* par rapport à la *démonstration*).

Démonstration et *argumentation* participent du genre des *moyens de preuve* ou, plus précisément, *moyens de preuve par langage*. Leur différence distinctive ? La démonstration relève des moyens de preuve exprimés dans un langage artificiel tandis que l'argumentation relève des moyens de preuve exprimés dans le langage naturel. On peut ensuite détailler. Selon Perelman (2012b : 98-99 ; 1974 : 241-242 et, de façon peut-être moins directement perceptible, TA, § 1 : 17-18), les moyens de preuve exprimés par un langage nécessitent 4 éléments constitutifs :

- a) Un ensemble de signes primitifs. Dans le cas de la démonstration, ces signes primitifs peuvent faire l'objet d'une énumération exhaustive. Dans le cas de l'argumentation (en langage naturel), cette identification sera plus problématique mais le *Traité de l'argumentation* n'aborde pas spécifiquement cette question.
- b) Une syntaxe. Dans le cas de la démonstration, le système repose sur des règles explicites et univoques permettant de former à partir des signes primitifs des expressions considérées comme valides dans le langage créé. Pour l'argumentation, même raisonnement que précédemment et même absence d'explicitation dans le *Traité de l'argumentation*.
- c) Des propositions fondamentales. Dans le cas de la démonstration, ces propositions seront définies dès le départ de manière exhaustive et recevront le statut d'*axiomes*. Dans le cas de l'argumentation, l'identification des prémisses sur lesquelles se fonde le raisonnement se fera *a posteriori* et de façon beaucoup plus

incertaine. Faute de pouvoir faire l'inventaire de l'ensemble des prémisses des argumentations réelles et, *a fortiori*, de l'argumentation en général, toute la seconde partie du *Traité de l'argumentation* s'efforcera d'inventorier les différents statuts des prémisses possibles.

- d) Des schèmes d'inférence. Dans le cas de la démonstration, les règles d'inférence devront être fixées de façon exhaustive et univoque au moment de la création du système. Dans le cas de l'argumentation, les schèmes d'inférence *s'identifieront a posteriori* et, souvent, de façon non univoque. Le rôle de toute la troisième partie du *Traité de l'argumentation* consiste à inventorier, de façon aussi exhaustive que possible, les schèmes utilisables en langue naturelle. Cet inventaire se fait *a posteriori*, puisque les auteurs travaillent à partir de fragments de textes philosophiques ou assimilables qui, en quelque sorte, leur ont servi de *corpus*.
- e) Faisons le point : jusqu'à présent, l'interrogation a porté sur la relation entre philosophie et linguistique du discours. Il s'est agi de mettre le rôle de l'auditoire au premier plan (point de vue des sciences du langage) ou au second plan (point de vue du logicien). Le décalage s'envisage alors comme une différence de perspective entre des disciplines voisines, au sens de disciplines contiguës dans l'organisation des savoirs académiques telle que nous nous la représentons aujourd'hui. Mais le décalage peut s'envisager aussi dans une perspective temporelle. C'est ce que j'appellerai l'axe rhétorico-grammatical.

1.3 Logique, rhétorique, grammaire et ... logique

À nouveau, Amossy nous offre un indice important : « la dimension langagière est toujours évoquée chez Perelman dans les termes de la grammaire traditionnelle » (Amossy 2002 : 153). Partant de la logique, Perelman s'est efforcé de construire une nouvelle rhétorique (ou nouvelle dialectique) et, lorsqu'il est question de langage, il s'exprime dans la terminologie de la grammaire (par exemple, TA, § 32 : 169 ou § 35 : 187). Cet inventaire recoupe les principales subdivisions du *trivium* traditionnel. Et peut-être ne faut-il pas s'étonner outre mesure de cette plongée dans le passé : c'est en remontant vers la tradition gréco-latine que Perelman et Olbrechts-Tyteca ont pu apporter une réponse aux questions qui préoccupaient les esprits depuis la fin de la guerre.

On peut donc, avec Amossy (2002 : 154) et tous ceux à qui elle se réfère considérer que la nouvelle rhétorique annonce les avancées de la linguistique du discours en ce qu'elle s'intéresse à la parole argumentative. Mais on peut tout

aussi bien dire que Perelman se situe dans un univers en décalage avec la linguistique d'inspiration saussurienne. Perelman se définit comme « un logicien désireux de comprendre le mécanisme de la pensée » (TA, § I : 7). Il se trouve donc à contre-pied du précepte saussurien qui préconise d'*étudier la langue en elle-même et pour elle-même / le système de la langue en lui-même et pour lui-même*. Au contraire, l'observation du langage sert d'instrument pour suivre les sinuosités de la pensée.

2. La centralité de la notion de notion

2.1 Les notions et la constitution des prémisses : les techniques du clair-obscur

La nouvelle rhétorique se présente, explicitement, comme une rupture face à la conception cartésienne de la logique (TA, § I : 1-2). Mais, à nouveau, cette opposition déclarée appelle un certain nombre de nuances. La description du mécanisme de la démonstration (en langage artificiel) et de son analogue argumentatif (en langage naturel) reste, dans sa structure, étonnamment proche de celle de Port-Royal : idées / concepts ; propositions ; enchaînements. Par rapport à cette tripartition, le différentiel le plus visible concerne l'unité minimale. Ce qu'Arnauld et Nicole nomment *concept* ou *idée* est rebaptisé *notion*. Et cette substitution est moins anodine qu'elle n'en a l'air dès que l'on se rappelle que, pour ces jansénistes, *idée* se marie de préférence avec les adjectifs *clair* et *distinct*. Chez Perelman, le mot *notion* aiguille vers tout autre chose car le mot *notion* appelle la combinaison *notion confuse*. L'orateur peut, en fonction de ses besoins, utiliser des techniques de clarification ou d'obscurcissement des notions (TA, § 34 : 178). La confusion des notions ne doit pas être systématiquement critiquée dans la mesure où, dans certains cas, elle contribue à l'efficacité de l'argumentation.

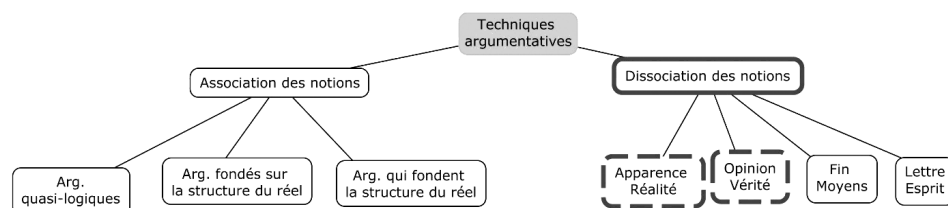
Ces notions constituent un véritable fil conducteur du *Traité*. Certes, la première grande partie ne parle guère des notions ; cette première section expose les objectifs de la théorie et pose les choix théoriques fondamentaux dont nous venons de parler (opposition *démonstration / argumentation*, rôle constitutif de l'auditoire et inventaire des différents types d'auditoire possibles). Mais, ensuite, les notions se retrouvent au cœur des deux autres sections de l'ouvrage. La deuxième partie du TA est consacrée à la constitution des prémisses qui sont à l'argumentation ce que les axiomes sont à la démonstration. Et les notions sont un élément constitutif des prémisses sur lesquelles l'orateur va fonder son argumentation. À l'inverse des concepts de la *Logique* de Port-Royal, les notions sont ductiles parce qu'au fond l'argumentation, au sens le plus fort du terme, consiste à tenter de modifier les représentations de l'auditoire. Supposons que x symbolise

tout être ou objet du monde que l'orateur peut nommer. En disant *x est un terroriste*, j'effectue une sélection drastique parmi les notions susceptibles de remplacer l'inconnue *x* et j'active dans l'esprit de mes auditeurs un certain nombre d'images ou de notions connexes. En m'exprimant en français plutôt qu'en latin ou en sanskrit, je témoigne d'une expérience du monde filtrée par ma langue maternelle. Je me situe aussi dans une époque relativement récente puisque le mot *terrorisme* apparaît en 1794 pour désigner la politique des partisans de la Terreur. En ce début de XXI^e siècle et dans la bouche d'un Occidental, *x* représenterait plus vraisemblablement un membre d'Al-Quaïda ou la bande à Bader. À moins encore que, vivant dans le monde parallèle des philologues, je ne songe à l'inquiétant terrorisme de la langue. Dans les années 1950, Perelman et Olbrechts-Tyteca donnent l'exemple : pour l'occupant allemand, *x* est un *terroriste* alors que *x* se considère comme un *résistant*. Face à ce type d'usage tendancieux (TA, § 28 : 153), les auteurs citent Jeremy Bentham et son *Traité des sophismes politiques*. À côté de l'imposition d'étiquettes plus ou moins neutres à un référent quelconque, un mécanisme qui favorise ce type de « pétitions de principe » est, bien entendu, l'anaphore. Par exemple, *x a fait y* devient, dans la phrase suivante *Ce dangereux terroriste*.

Parmi les opérations référentielles ou anaphoriques qui permettent à l'orateur de de manufacturer, de façonner sa parole, le TA conduit à s'intéresser à un cas particulier : les syntagmes nominaux désignant soit l'auteur d'un discours argumentatif, soit ce discours lui-même. Par exemple, *x a dit que p. Ce charlatan a vraiment tous les culots* ou *x a dit que p. Mais cette pétition de principe cachée dans un seul mot ne nous abusera pas*.

2.2 Notions et mécanismes argumentatifs

Le choix d'exemples de ce type est aussi favorisé par la 3^e section du *Traité* qui fait l'inventaire des schèmes d'inférence utilisables en argumentation. Cette dernière section, qui représente plus de la moitié de l'ouvrage, est fondée sur l'opposition entre *association de notions* et *dissociations de notions*.



Parmi les associations de notions et, plus précisément, les arguments fondés sur la structure du réel, on trouve une rubrique « Interaction de l'acte et de la personne ». (TA, § 68). Un des cas particuliers de cette section est le lien entre l'orateur et le discours qu'il produit. Ce type d'association est rapproché de l'attaque personnelle que Perelman choisit d'appeler non pas *ad hominem* mais argument *ad personam*. Les opérations référentielles ou anaphoriques ici privilégiées sont un des moyens linguistiques de produire ce type de liaison de notions¹.

Mais on peut également rapprocher ces emplois de la deuxième grande section nommée les dissociations de notions. Au lieu de lier ou d'amalgamer les notions, l'orateur divise une notion dont l'unité devient problématique. Par exemple, face à un texte qui entre en conflit avec ses convictions, l'exégète va distinguer, dans sa lecture, la *lettre* et l'*esprit*. Perelman pense en termes de couples philosophiques. Les exemples prototypiques, vraisemblablement associés à la philosophie platonicienne, sont la dissociation apparence-réalité et la dissociation opinion / vérité. S'agissant de ce second type de dissociation, Perelman fait une remarque sur l'expression linguistique : le lecteur compétent est prévenu par certaines expressions qui, « au premier coup d'œil », permettent d'identifier les deux termes produits par la dissociation (TA, § 93 : 582-581). Par le passé (Collinet, 2016), nous avons tenté de faire l'inventaire des expressions qui, de façon prototypique, marquent la présence d'une opinion/vérité. Notre point de départ a consisté à rapprocher les dissociations opinion / vérité du discours rapporté et à considérer que, parmi les discours rapportés, il fallait sélectionner un sous-ensemble correspondant à la formule :

$$e^o < E^{v+}$$

où le locuteur rapporte une énonciation qu'il *qualifie* d'opinion et qu'il attribue à un énonciateur autre que lui-même (ou à un autre lui-même). À cette première énonciation, il en préfère une seconde qu'il valorise *au nom* de la vérité. Cette seconde énonciation est attribuée à un énonciateur avec lequel il s'identifie ou qu'il présente comme un adjuvant. Prototypiquement, on aurait quelque chose comme :

x prétend que p. En réalité, p'.

Dans ce sous-ensemble, même s'ils ne se présentent pas comme un discours direct ou indirect, on pourrait insérer le cas particulier des anaphores désignant un discours adverse ou les auteurs de ce discours. À l'intérieur de ce sous-

¹ On pourrait montrer que ce type de fonctionnement des *notions confuses* recoupe l'idée d'*anaphore confuse* (Berrendonner, 1994 : pages).

ensemble, un cas particulier concernerait les situations où le locuteur disqualifie un discours concurrent en le requalifiant comme un sophisme ou un paralogisme.

3. *Le traitement des paralogismes dans la NR et le rapprochement avec le discours rapporté*

3.1 *Les paralogismes en philosophie*

Tout au long de l'histoire de la pensée occidentale, les philosophes se sont efforcés de traquer l'erreur ou la manipulation dans les raisonnements argumentatifs. Même si elles restent difficilement compréhensibles en dehors des spécificités de la culture grecque, les *Réfutations sophistiques* d'Aristote ont inspiré des générations de commentateurs. Et l'on trouve, dans le *Traité de l'argumentation*, des références régulières au *Traité de sophismes* de Bentham ou, dans une autre perspective, à *L'art d'avoir toujours raison* de Schopenhauer. Il faut cependant insister sur la différence du positionnement perelmanien par rapport à cette longue tradition. Le TA opère un recours systématique mais parfois implicite à une forme de discours rapporté. La thèse ici proposée recoupe très fortement un article de Plantin intitulé : « L'argument du paralogisme » (1995), à ceci près que son approche s'inscrit mais dans une approche grammaticale (voire logico-grammaticale³) que dans celle de la linguistique du discours.

3.1.1 *La distinction arguments valides / fallacieux*

Du point de vue de la tradition philosophique, la spécificité perelmanienne consiste non pas à gommer mais à se désintéresser, dans le cadre de sa théorie de l'argumentation, de la ligne de démarcation entre arguments valides et arguments fallacieux. À contre-pied de la tradition rationaliste, Perelman propose une étude de l'argumentation qui ne cherche pas à départager arguments corrects et arguments fallacieux comme pour séparer le bon grain de l'ivraie. Son projet philosophique se limite à une *étude des techniques discursives* qui permettent d'argumenter.

Ce choix a une conséquence qui intéresse directement notre propos car il active, de façon quasiment systématique, un mécanisme de discours rapporté. Il ne s'agit pas de savoir si l'argumentation d'un orateur x est valide ou non. Le point de départ est ce que, dans son discours, l'orateur *présente comme* vrai. Si

² En ce sens que l'on part du texte pour observer le mécanisme de la pensée via une procédure d'analyse. Certes, une transposition s'opère : l'analyse n'est plus grammaticale/logique mais elle porte sur une collection de schémas où le syllogisme n'occupe qu'une place marginale. Les idées / concepts sont désormais des notions plastiques et malléables.

on compare cette tournure que Perelman affectionne particulièrement à notre formule prototypique de la dissociation *opinion / vérité*, on obtient, en manipulant légèrement les formules, cette analogie de rapports :

Dissociation opinion / vérité		Suspension du jugement
<p>X <u>prétend que</u> p</p> <p>[X prétend que p est vrai]</p>	≡	<p><i>à tort ou à raison</i>, X dit que p est vrai</p> <p>X présente p comme vrai</p>

Dans la colonne de droite, on voit, d'une part, que la tournure *présenter comme* suppose un discours rapporté. D'autre part, moins que d'une disqualification de la proposition *p*, on a affaire à une simple suspension du jugement.

Dans la colonne de droite, on voit que, par esprit de symétrie et sous l'influence des conventions du symbolisme logique, nous avons ajouté la référence au vrai (et donc, implicitement à son opposition avec le faux). Mais, cette référence au vrai étant enserrée dans un discours rapporté, nous sommes désormais délivrés de la tâche, exorbitante, de porter un jugement sur la Vérité ou la Fausseté d'une proposition *p* quelconque.

3.1.2 Paralogismes et discours rapportés

Les paralogismes et sophismes sont traditionnellement considérés comme des raisonnements défectueux. Ce qui les distingue c'est que dans le premier, on se trompe d'abord soi-même, et que, dans le second, on veut tromper autrui. Mais dans la perspective perelmanienne, la différence entre les deux disparaît en même temps que le désir de tracer une démarcation nettement identifiable entre raisonnements valides et fallacieux. Avec les paralogismes / sophismes, les discours rapportés imbriqués se démultiplient : un paralogisme, ce n'est pas une erreur de raisonnement, c'est une technique argumentative particulière visant à déforcer l'argument d'autrui. Qu'il s'agisse de pétition de principe, d'argument *ad verecundiam* ou de tout autre type de sophisme, le mécanisme sera globalement le suivant :

À tort ou à raison, l'orateur O_1 dit que p.
À tort ou à raison, l'orateur O_2 dit p'. (où p' vaut pour p est un sophisme).

On peut alors retrouver une formule très proche de celle que nous avons utilisée pour décrire le marquage linguistique des dissociations du type opinion/vérité :

$$e_1^{-s} < E_2^{+v}$$

L'orateur₂ disqualifie une énonciation 1 parce qu'elle serait un sophisme. Cette disqualification se fait alors au profit d'une énonciation 2 qu'il présente comme valide. Qualifier une énonciation de sophisme, c'est donc la reprendre en la déformant, en profitant de la plasticité des notions et des techniques argumentatives.

4. Conclusion

Comme le dit Perelman au seuil d'un recueil de textes remontant à 1970³, la nouvelle rhétorique est à la fois ancienne et nouvelle. Du point de vue d'une linguiste comme Amossy, la nouvelle rhétorique anticipe certaines avancées de la pragmatique et de l'analyse du discours. Mais dans la mesure où elle n'a pas complètement évacué le présupposé d'un parallélisme logico-grammatical, elle nous ramène aussi à une conception de la langue étrangère à la linguistique de la première moitié du XX^e s. Et, paradoxalement, ce retour à la grammaire est aussi porteur de nouveauté : en retirant leur préséance aux propositions claires et distinctes, les notions confuses assouplissent le parallélisme logico-grammatical. Au-delà de la réhabilitation de la rhétorique et de l'auditoire, l'argumentation n'est pas seulement l'opposé de la démonstration ; elle en est aussi l'analogue. De même, l'opposition entre les *notions confuses* de la nouvelle rhétorique et les *idées claires* de la logique de Port-Royal n'empêche pas de les ranger dans un ensemble plus grand : les notions malléables que l'orateur peut clarifier ou obscurcir au gré de ses besoins. Mais ce mouvement est contrebalancé par une suspension (éventuellement temporaire) du jugement en termes de vérité ou de réalité : chaque discours est étudié en tant qu'émis par un orateur quelconque. Les paralogismes qu'une longue tradition nous a habitués à reconnaître n'apparaissent que comme une complexification de cette situation générale.

Références bibliographiques

- Amossy 2002 : R. Amossy, « Nouvelle Rhétorique et linguistique du discours », in: R. Amossy & R. Koren (dir.) : *Après Perelman. Quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?*, Paris : L'Harmattan, 153–172.
- Collinet F., 2016 : « Anaphores argumentatives : entre l'axe sémantico-pragmatique et l'axe rhétorico-discursif ». *Neophilologica*, n°28, 34–46.
- Perelman 2012a : Ch. Perelman, *L'empire rhétorique : rhétorique et argumentation*, Paris : Vrin.

³ Ce recueil d'articles s'intitule *Le champ de l'argumentation* (Perelman, 1970 : 7).

- Perelman 2012b : Ch. Perelman, *Rhétoriques [articles publiés entre 1945 et 1969]*, Bruxelles : éd. de l'Université.
- Perelman 1974 : Ch. Perelman, « Perspectives rhétoriques sur les problèmes sémantiques ». *Logique et analyse*, n°67-68, 241–252.
- Perelman 1970 : Ch. Perelman, *Le champ de l'argumentation*, Paris : Vrin.
- Perelman & Olbrechts-Tyteca 2008 : Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation. La Nouvelle Rhétorique*, Bruxelles : éd. de l'Université.
- Plantin 2015 : Ch. Plantin, *Dictionnaire de l'argumentation. Une introduction notionnelle aux études d'argumentation*. Lyon : ENS éditions.
- Plantin 1995 : Ch. Plantin, « L'argument du paralogisme », *Hermès*, n°15, 245–262.

Франсоаз Колине

**НОВА РЕТОРИКА: КАДА ИЗУЧАВАЊЕ ДИСКУРСА ОСТАНЕ
ИНСТРУМЕНТ ФИЛОЗОФСКОГ ПРОЈЕКТА. ПАРАЛОГИЗМИ,
АНАФОРЕ И НЕУПРАВНИ ГОВОР**

Предмет овог разматрања, које је настало за потребе скупа чија је тема интеракције између лингвистике и других више или мање сродних дисциплина, бесумње је најбоље срочити као „лингвистика и филозофија“. Први део овог доприноса посвећен је, у најопштијем смислу, односу између нове реторике, филозофије и лингвистике дискурса (§1). Показаћемо да је појам (јасан или не) важна идеја водиља *Трактата о аргументацији*, и да он ово разматрање доводи у интересантан несклад са лингвистиком (§2). Ова општа начела затим ће бити илустрована кроз питање паралогизама и њихових релација с анафором и неуправним говором (§3). Паралогизми ће бити сагледани као начин на који говорник Г2 дисквалификује дискурс говорника Г1 ; говорник Г2 преузима дискурс говорника Г1 преиначујући га у паралогизам. Циљ рада јесте не само да подсети на важност реторике и фундаменталну улогу аудиторијума, већ и да покаже како перелмановска нова реторика чува неку врсту паралелизма између мисли и језичког израза, иако се тај однос схвата као савитљив и прилагодљив.

Кључне речи: реторика, аргументација, паралогизам, логичко-граматички паралелизам, нејасни појмови.